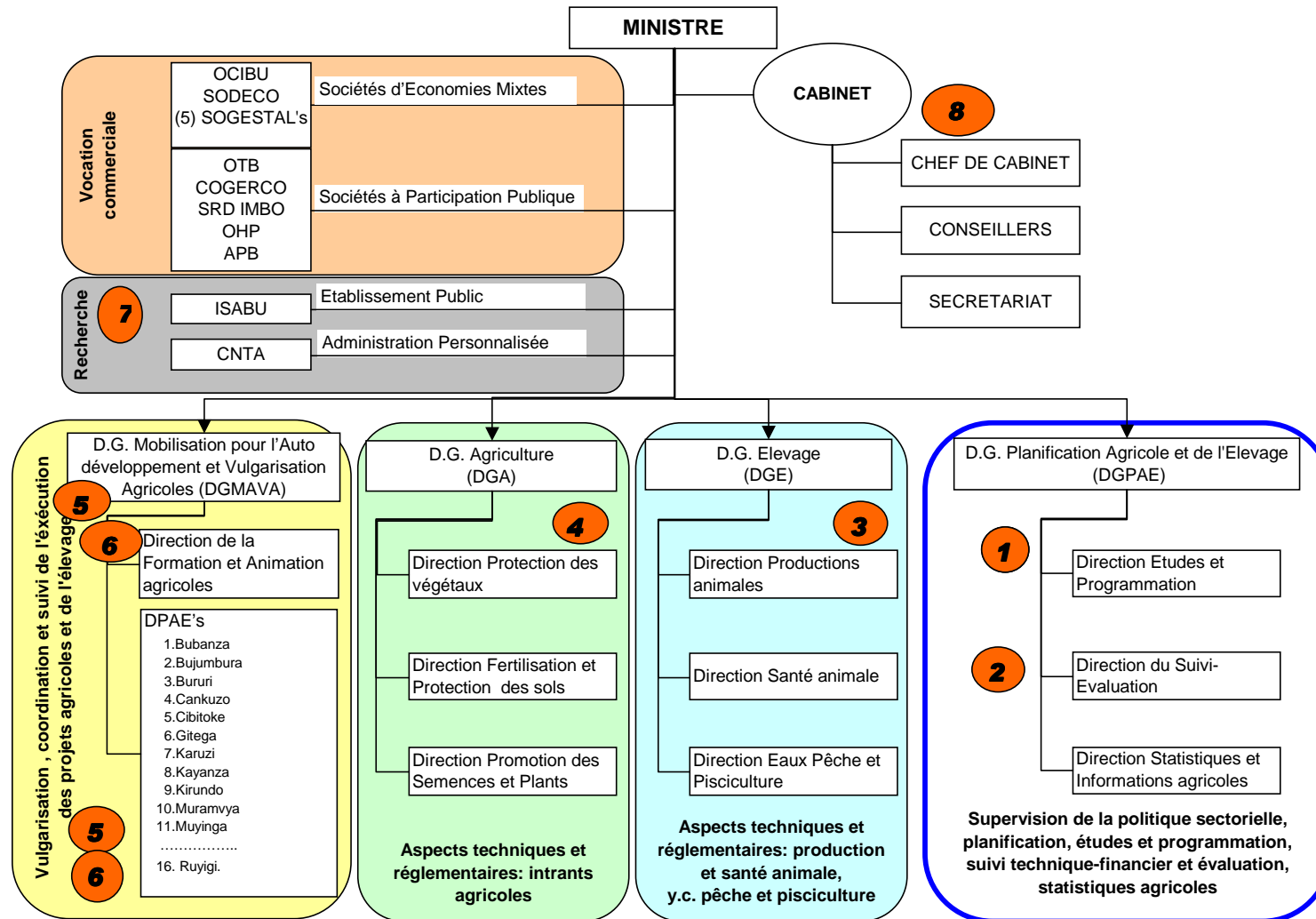


Organigramme du Minagri et principales fonctions régaliennes



En référence à l'organigramme du Minagri, huit fonctions régaliennes ont été identifiées. Elles sont présentées ci-dessous avec les directions et directions générales en ayant la responsabilité principale:

1- la planification, le suivi-évaluation et les statistiques, assurée par la DSE, la DSIA et la DGPAE (conseillers) ;

2- la programmation et le suivi technique et financier, assurée par la DEP et la DSE;

3- les aspects techniques et réglementaires sur la production végétale (intrants agricoles), assurés par la DGA ;

4- les aspects techniques et réglementaires sur la production et la santé animales, assurés par la DGE ;

5- la coordination et le suivi des projets agricoles, assurée par la DGMAVA au niveau central et par les DPAEs au niveau provincial ;

6- la vulgarisation et la formation assurées par la DGMAVA/DAFA et les DPAEs ;

7- la recherche assurée principalement par l'ISABU et la FACAGRO ;

8- la Communication et l'information, fonction transversale assurée particulièrement par le Cabinet.